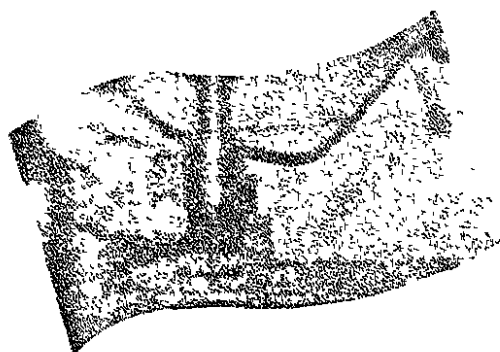


**Prise en charge  
de la sécurité  
dans les petites entreprises  
des secteurs de l'habillement  
et de la fabrication  
de produits en métal**

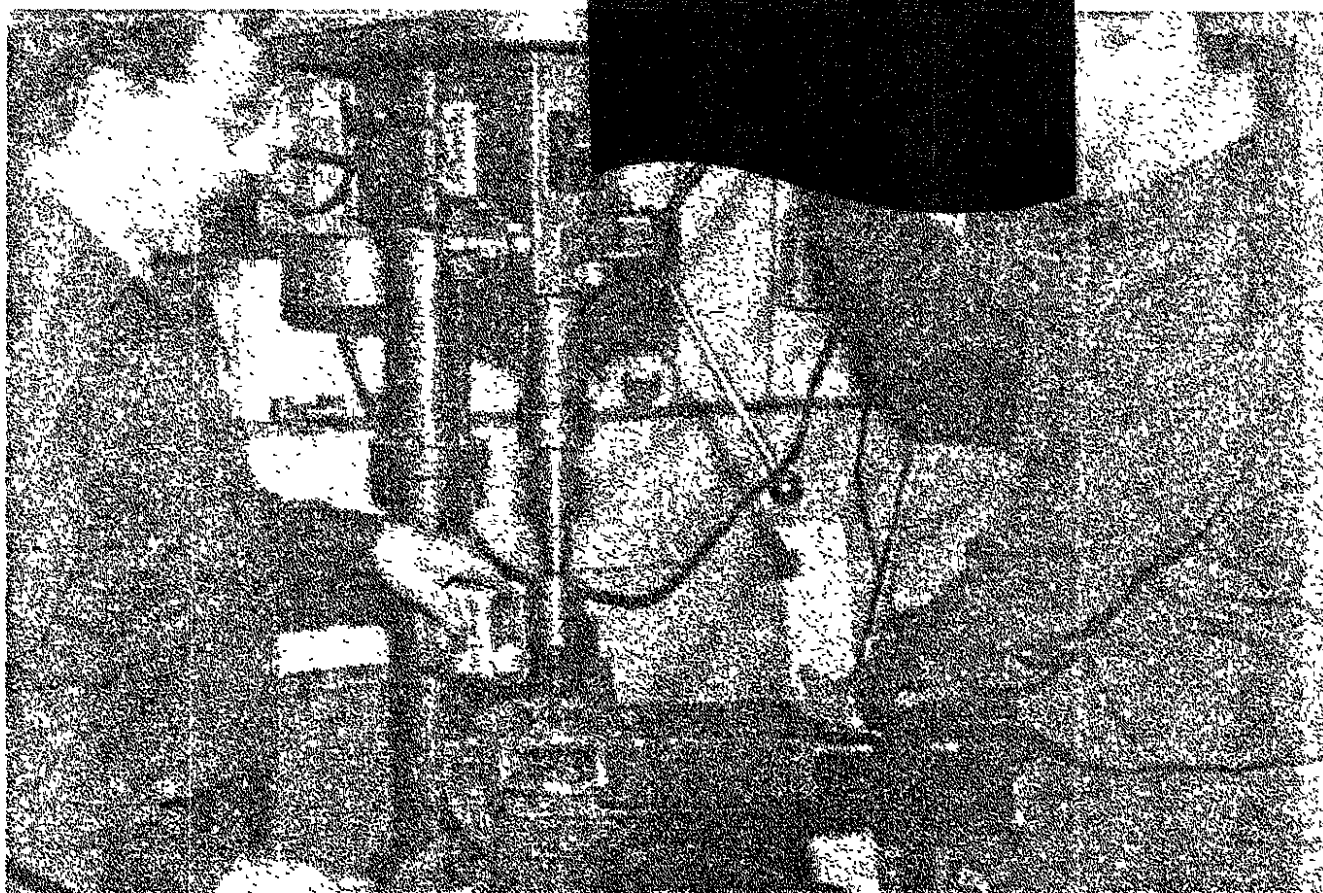


**ÉTUDES ET  
RECHERCHES**

Danièle Champoux  
Jean-Pierre Brun

Septembre 1999 RR-226

RÉSUMÉ



**IRSST**  
Institut de recherche  
en santé et en sécurité  
du travail du Québec

## La recherche, pour mieux comprendre

L'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail du Québec (IRSST) est un organisme de recherche scientifique voué à l'identification et à l'élimination à la source des dangers professionnels, et à la réadaptation des travailleurs qui en sont victimes. Financé par la CSST, l'Institut réalise et finance, par subvention ou contrats, des recherches qui visent à réduire les coûts humains et financiers occasionnés par les accidents de travail et les maladies professionnelles.

Pour tout connaître de l'actualité de la recherche menée ou financée par l'IRSST, abonnez-vous gratuitement au magazine *Prévention au travail*, publié conjointement par la CSST et l'Institut.

Les résultats des travaux de l'Institut sont présentes dans une série de publications, disponibles sur demande à la Direction des communications.

Il est possible de se procurer le catalogue des publications de l'Institut et de s'abonner à *Prévention au travail* en écrivant à l'adresse au bas de cette page.

### ATTENTION

Cette version numérique vous est offerte à titre d'information seulement. Bien que tout ait été mis en œuvre pour préserver la qualité des documents lors du transfert numérique, il se peut que certains caractères aient été omis, altérés ou effacés. Les données contenues dans les tableaux et graphiques doivent être vérifiées à l'aide de la version papier avant utilisation.

Dépôt légal  
Bibliothèque nationale du Québec

IRSST - Direction des communications  
505, boul. de Maisonneuve Ouest  
Montréal (Québec)  
H3A 3C2  
Téléphone: (514) 288-1551  
Télécopieur: (514) 288-7636  
Site internet : [www.irsst.qc.ca](http://www.irsst.qc.ca)  
© Institut de recherche en santé  
et en sécurité du travail du Québec,

**Prise en charge  
de la sécurité  
dans les petites entreprises  
des secteurs de l'habillement  
et de la fabrication  
de produits en métal**

Danièle Champoux  
Programme organisation du travail, IRSST

Jean-Pierre Brun  
Université Laval

**ÉTUDES ET  
RECHERCHES**

**RÉSUMÉ**

## SOMMAIRE

**Objectifs spécifiques du projet :** Ce rapport présente les résultats d'une recherche s'intéressant à la prise en charge de la santé et de la sécurité du travail (SST) dans les petits établissements de moins de 50 travailleurs des secteurs de l'habillement et de la fabrication de produits en métal. La recherche visait essentiellement à :

1. explorer les représentations de la SST chez les patrons et les travailleurs dans les petits établissements manufacturiers, et
2. cerner les problèmes de SST particuliers aux petits établissements et décrire les liens entre la dynamique de la SST et certaines caractéristiques organisationnelles.

**Méthodologie :** La cueillette de données a été réalisée par entrevues téléphoniques à l'aide d'un questionnaire auprès de 223 patrons de petits établissements dans les secteurs manufacturiers de l'habillement et de la fabrication de produits en métal. Les contacts par téléphone ont permis de rejoindre des établissements dans plusieurs régions du Québec. Les données recueillies ont fait l'objet de traitements statistiques bivariés et multivariés (AFC et CAH).

**Résultats obtenus :** La prise en charge de la santé et de la sécurité du travail dans les petits établissements (PE) de moins de 50 travailleurs relève le plus souvent du patron de l'entreprise. Ces patrons considèrent être bien renseignés au point de vue SST et sont satisfaits de la situation dans leur entreprise à cet égard. Ils déclarent majoritairement ne pas avoir de problèmes à gérer la SST dans leur entreprise et ne parviennent pas à se prononcer sur ce qui pourrait les aider à faire plus de prévention. Selon eux, les travailleurs eux-mêmes sont la principale cause des accidents. Ces patrons sont surchargés de travail et isolés : ils n'utilisent absolument pas les services offerts par les associations sectorielles paritaires (ASP) et ne font pas partie de regroupements d'entreprises. Les lacunes en termes de prise en charge de la SST semblent associées à un manque important d'information et de connaissances, aussi décrit dans la littérature. Cependant, il est probable que d'autres facteurs, documentés ailleurs, soient également significatifs : le manque d'incitation économique pour les PE à faire de la prévention, les caractéristiques de la gestion qui font que les coûts associés aux lacunes organisationnelles et aux problèmes de sécurité ne sont pas perçus, la sensibilisation réduite compte tenu du petit nombre des accidents et la difficulté à identifier des solutions accessibles pour ces entreprises aux ressources limitées.

Les petites entreprises de moins de 50 travailleurs ne se comportent pas toutes de la même façon en termes de prise en charge de la SST. Les analyses multivariées ont permis de décrire quatre profils d'entreprise bien caractérisés sur diverses dimensions de l'organisation de la prise en charge de la SST. De manière générale, la prise en charge tend à être meilleure quand la taille des entreprises augmente. Cependant, des entreprises de même taille peuvent être différentes en ce qui a trait aux représentations des patrons, au style de gestion, au partage des responsabilités de même qu'aux activités réalisées en SST. Ainsi, dans certains établissements de moins de 5 travailleurs où aucun comité n'est sur pied, la participation informelle des travailleurs à

l'identification des risques et à la surveillance des lieux et équipements est associée à une meilleure performance des activités de prévention.

Les réponses des patrons décrivent la pratique importante et régulière d'activités requises pour assurer l'efficacité de la production, l'inspection des lieux et de l'équipement et l'entretien d'équipement, surtout. Ce résultat inattendu suggère de favoriser l'intégration des activités de prévention aux activités de production afin d'augmenter la sensibilisation à l'utilité de la prévention dans les PE. Par ailleurs, les activités de prévention qui sont pratiquées peuvent différer de façon significative en fonction du secteur industriel et des risques spécifiques qui lui sont associés. Enfin, certains obstacles évoqués par les patrons, leur difficulté à identifier les problèmes aussi bien que des solutions, de même que le peu de temps disponible pour faire de la prévention, suggèrent de faciliter l'accès à des réseaux d'affaire et de SST permettant l'échange d'information et de services adaptés aux contraintes des PE et favorables à l'amélioration des conditions de travail et de santé et de sécurité.

Cette étude exploratoire trace un premier portrait de la prise en charge de la SST dans les petites entreprises de moins de 50 travailleurs. L'information produite, complémentaire des profils statistiques disponibles, identifie des pistes qui permettront de mieux cibler les besoins des PE, d'élaborer des stratégies de support adapté à leurs besoins et d'alimenter la recherche.

**Retombées prévisibles :** La diffusion des principaux résultats avec l'aide des associations paritaires des deux secteurs, constitue la première retombée concrète de l'étude. La collaboration avec les deux ASP se poursuivra dans le cadre d'une seconde étude, destinée à approfondir les premiers résultats. En parallèle, des interventions possibles et des ressources à mettre à la disposition de la clientèle particulière que constituent les PE, seront étudiées avec les ASP.

## REMERCIEMENTS

Cette recherche sur la prise en charge de la sécurité dans les petites entreprises est le fruit de la collaboration de multiples personnes et institutions que nous voulons remercier très sincèrement :

- les patrons et les employés des petites entreprises qui ont bien voulu nous accorder quelques minutes de leur temps de travail;
- l'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail (IRSST) qui, grâce à sa contribution financière, a rendu possible ce projet de recherche;
- les deux associations paritaires (ASP), de la fabrication de produits électriques et de produits en métal d'une part, et de l'habillement d'autre part, qui ont, dès les débuts du projet, apporté leur collaboration à l'étude;
- la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) qui a participé aux échanges lors des rencontres du comité conseil;
- les agents de recherche Louis Roy, Wilfrid Kéré, Maryse Veilleux et Renée-Anne Ouellet pour leur travail au cours des différentes phases de l'étude;
- les collègues du Programme organisation du travail à l'IRSST, Denise Granger, Directrice, Paul Massicotte, Esther Cloutier, Patrice Duguay et Sylvie Bond, qui ont apporté leurs commentaires et leur contribution professionnelle au projet.

Les auteurs remercient également les évaluateurs scientifiques dont les commentaires constructifs ont permis d'améliorer le rapport de recherche.

**TABLE DES MATIÈRES**

SOMMAIRE.....	i
REMERCIEMENTS.....	iii
TABLE DES MATIÈRES.....	v
LISTE DES GRAPHIQUES ET DES TABLEAUX.....	vii
NOTE DES AUTEURS.....	1
1. INTRODUCTION.....	3
1.1 Problématique.....	3
1.2 Recension des écrits.....	4
1.3 Objectifs des travaux.....	6
2. DONNÉES ET MÉTHODES.....	7
2.1 Collecte des données.....	7
2.2 Portée et limites.....	8
2.3 Analyses.....	8
3. RÉSULTATS.....	9
3.1 Synthèse des principaux résultats.....	9
3.2 Profils de prise en charge de la SST dans les petites entreprises.....	12
4. DISCUSSION.....	17
5. CONCLUSION.....	19

---

## LISTE DES GRAPHIQUES ET DES TABLEAUX

Figure 1 :	Représentation des responsabilités en SST.....	9
Figure 2 :	Pratique d'activités SST .....	10
Figure 3 :	Représentation des obstacles à l'amélioration de la SST .....	11
Figure 4 :	Répartition des causes d'accidents du travail.....	11
Figure 5 :	Représentation des problèmes de gestion de la SST.....	12
Figure 6 :	Souhaits pour l'aide en gestion de la SST .....	12
Tableau 1 :	Répartition des entreprises de l'échantillon selon le nombre de travailleurs et le secteur industriel .....	7
Tableau 2 :	Synthèse des profils de prise en charge de la SST dans les petites entreprises .....	13

## NOTE DES AUTEURS

Ce document destiné à une diffusion large présente une synthèse des résultats de l'étude Prise en charge de la sécurité dans les petites entreprises des secteurs de l'habillement et de la fabrication de produits en métal<sup>1</sup>. On y retrouve les principaux résultats obtenus à la suite d'entrevues conduites auprès de patrons de petites entreprises des secteurs de la fabrication de produits en métal et de l'habillement au Québec. Pour une présentation plus détaillée des résultats et une recension des écrits plus étoffée, le lecteur est invité à consulter le rapport de recherche.

Le genre masculin est utilisé au sens générique afin d'alléger la lecture du document.

---

<sup>1</sup> Champoux, D., Brun, J.-P., *Prise en charge de la sécurité dans les petits établissements des secteurs de l'habillement et de la fabrication de produits en métal*, IRSST, Études et recherches, 1999, R-226.

## 1. INTRODUCTION

### 1.1 Problématique

Selon la plus récente étude du MICST (1998)<sup>2</sup>, les petites entreprises de moins de 50 travailleurs (PE) constituaient 96,5 % des entreprises en 1995 et on y retrouvait 33 % des emplois en moyenne. Dans les secteurs de l'habillement et de la fabrication de produits en métal, la contribution des PE à l'emploi se chiffrait à 30 % dans le premier cas et à 50 % dans le deuxième (BSQ, 1998)<sup>3</sup>. Il se trouve par ailleurs que l'industrie de la fabrication de produits métalliques se classait au 3<sup>e</sup> rang des industries en termes d'incidence des lésions professionnelles pour 1995-1996 avec un taux d'incidence de 15,5 % (Hébert, 1998). Pour la même période, le taux d'incidence pour le secteur de l'habillement se chiffrait à 4,0 %. La forte concentration de PE de même que le niveau de risque, dans le secteur de la fabrication de produits métalliques particulièrement, font que les deux secteurs constituent un terrain favorable pour une étude exploratoire sur les petites entreprises. Aussi, les associations sectorielles paritaires des secteurs de l'habillement et de la fabrication de produits en métal ont appuyé sans hésitation la réalisation de cette étude.

En dépit de leur importance économique et de la population de salariés qu'elles regroupent, les PE ont peu fait l'objet de recherches en santé et sécurité du travail (SST) en Amérique du Nord, contrairement à l'Europe<sup>4</sup>. Même si quelques indices statistiques et les témoignages de nombreux intervenants suggèrent que, dans l'ensemble, les PE du Québec sont aux prises avec des problèmes de SST importants, il s'avère difficile de les quantifier. En effet, la CSST ne dispose pas d'indicateurs de risque selon la taille des entreprises. Par ailleurs, un bon nombre d'intervenants et d'auteurs<sup>5</sup> estiment que la sous-déclaration des lésions est fréquente dans les PE, ce qui affecte donc également la qualité des données disponibles. Compte tenu du petit nombre d'employés dans les petites entreprises, les accidents peuvent être des événements relativement rares ce qui contribue au peu de préoccupation qu'on détecte à ce sujet. Néanmoins, des analyses préparées par l'IRSSST à partir des fichiers de la CSST au Québec permettent d'estimer l'incidence et la gravité des lésions déclarées selon la taille des entreprises et suggèrent que le niveau de risque est plus élevé dans les PE que dans les entreprises de plus grande taille.

---

<sup>2</sup> MICST, *Les PME au Québec État de la situation. Édition 1998*. Gouvernement du Québec, MICST, Direction de l'analyse des PME et des régions, 259 p.

<sup>3</sup> BSQ, *Profil du secteur manufacturier au Québec*, édition 1998, BSQ, 1998.

<sup>4</sup> Les préoccupations entourant la santé et la sécurité du travail dans les petits établissements ont conduit plusieurs pays européens à mettre en œuvre des programmes de recherche-action depuis les années 1980. À l'heure actuelle, ces pays tentent diverses expériences afin de favoriser la prise en charge de la SST dans les PE (*International Symposium From Protection to Promotion, Occupational Health and Safety in Small-scale Enterprises, 4-6 May 1998, Helsinki, Finland*)

<sup>5</sup> Voir la recension des écrits à la section 1.2.

Le grand nombre des petites entreprises et des salariés en cause, le niveau de risque estimé, les difficultés de prise en charge et le faible niveau de compétences en SST dans les PE, de même que l'absence de moyens adaptés pour intervenir auprès de ces entreprises, sont autant de facteurs qui témoignent de la pertinence de réaliser une étude sur la prise en charge de la santé et de la sécurité du travail dans les PE. Les intervenants en SST rencontrés ont reconnu être confrontés aux mêmes difficultés en ce qui a trait à la compréhension des dynamiques propres à ce genre d'entreprises et aux moyens à développer pour leur venir en aide.

## 1.2 Recension des écrits

En Amérique du Nord les petites entreprises (PE) de moins de 50 travailleurs ont jusqu'à présent fait l'objet de moins d'attention que les entreprises plus importantes, comme le révèle le peu de publications les concernant, en SST notamment. Cependant, plusieurs facettes de la problématique particulière de la SST dans les PE ont été étudiées en Europe.

La plupart des études recensées démontrent que les PE, bien qu'elles soient un moteur important de l'économie, éprouvent des difficultés à gérer la santé et la sécurité du travail et que la fréquence d'accident y est plus importante que dans les entreprises de plus grande taille.<sup>6</sup> Certaines études rapportent des variantes à cet égard au sein des PE pour certaines activités spécifiques, certains sous-groupes professionnels et certains secteurs industriels. Des auteurs soulignent par exemple que les entreprises de petite taille sont fortement représentées dans les industries à risque élevé et dans la sous-traitance. D'autres auteurs suggèrent que dans certains secteurs industriels, tels la construction et le transport, la gravité des accidents serait également affectée par la taille des entreprises<sup>7</sup>. La sous-déclaration des lésions serait aussi particulièrement préoccupante dans les PE et ajouterait à la difficulté d'évaluer les risques auxquels sont exposés les travailleurs.

La nature des problèmes de SST qui caractérisent les PE et les facteurs qui permettraient d'expliquer le risque relatif plus élevé, retiennent d'abord l'attention. Ainsi, les PE ont souvent une capacité financière réduite; cette situation rend les investissements en SST plus difficiles et peu attrayants puisque les bénéfices financiers de la prévention sont difficilement perceptibles à court terme. Par ailleurs, comme les patrons assument eux-mêmes presque toutes les fonctions de gestion de leur entreprise, l'expertise en SST y est donc souvent limitée. Plusieurs auteurs ont

---

<sup>6</sup> Borley, J., A health and safety system which works for small firms *Journal of the Royal Society for Health*, vol. 117, no. 4, 1997, pp. 211-215.

Davillerd, C., Favaro, M., *Prise en charge de la sécurité et représentation des risques dans les petites et moyennes entreprises*, INRS, Compte-rendu N/EPI – 95-04, 1995, 35 p.

Dugré, N., Lévesque, H., PME et prévention. C'est pas parce qu'on est petite qu'on peut pas être grande, *Prévention au travail*, 1993, pp. 17-28.

Pham, D., Monteau, M., Favaro, M., La sécurité dans les petites et moyennes entreprises françaises, *Cahiers de notes documentaires*, vol. 153, 1993, pp 545-550.

<sup>7</sup> Salminen, S., Saari, S., Saarela, K.L., Rasanen, T., Organizational factors influencing serious occupational accidents. *Scandinavian Journal of Work and Environmental Health*, vol. 19, no. 5, 1993, pp 352-357.

aussi constaté que, les accidents étant peu nombreux à cause des effectifs réduits, les patrons de PE ont une perception erronée et réduite des problèmes dans leur entreprise et ont l'impression que le maintien du statu quo est acceptable. Aussi, la SST se retrouve loin dans la liste des priorités des dirigeants.

Une autre réalité importante a trait à la main-d'œuvre. Les travailleurs des PE sont jeunes, moins scolarisés et moins expérimentés en moyenne que ceux des grandes entreprises et peuvent être associés à un plus haut niveau de risque d'accident du travail. Cette difficulté est amplifiée par des facteurs organisationnels. Par exemple, les rôles ne sont pas toujours clairement définis au sein des PE, les tâches sont peu formalisées et la formation est sommaire. On exige des travailleurs une grande polyvalence qui les expose à un large éventail de risques. Certains auteurs considèrent en fait que, dans les secteurs où le risque inhérent aux procédés et aux techniques est particulièrement élevé, tels la chimie, la construction, et la forêt, ce sont justement les problèmes organisationnels qui s'ajoutent et qui font augmenter le risque dans les PE.

Selon une étude<sup>8</sup> canadienne sur la gestion de la SST dans un échantillon de PE, les patrons auraient tendance à attribuer les problèmes de SST à des facteurs externes à leur organisation, tels l'inflation, les taxes, la réglementation, le salaire minimum et la qualité de la main-d'œuvre. Ils semblent moins sensibilisés aux facteurs dont l'origine est davantage interne et sur lesquels ils ont le pouvoir d'agir, l'organisation du travail notamment. On relève chez la plupart des patrons interviewés la tendance à sous-estimer, voire même à banaliser le risque; ils considèrent que le risque est inhérent à l'activité de travail et ne pensent pas que leur entreprise présente des risques importants pour les travailleurs. Aussi, ils accordent très peu d'importance à la prévention. Certains patrons pensent même que puisque les problèmes sont rares, leur gestion de la SST est adéquate. Ceux qui ont vécu des expériences fâcheuses tendent toutefois à prendre la SST plus au sérieux.

Toujours selon l'étude canadienne, l'approche largement privilégiée par les patrons de PE en matière de SST consiste à laisser le travailleur assumer lui-même sa sécurité au travail. Pour eux, la SST est une question de comportement au travail et une affaire personnelle à chaque individu, sur laquelle l'entreprise n'a aucune autorité légitime. Cette perception explique en grande partie la très faible implication des dirigeants qui se contentent le plus souvent de fournir l'équipement de protection individuel. Comme plusieurs patrons de PE sont socialement proches de leurs employés, ils éprouvent en outre de la difficulté et de l'inconfort à exercer leur autorité.

Dans l'ensemble, les études démontrent que les difficultés de prise en charge de la SST dans les PE sont reliées à l'isolement des patrons, au peu de connaissance qu'ils ont des risques dans leur entreprise mais aussi de leurs droits et obligations en matière de SST, et finalement au manque de ressources de toute nature. Toutes les études s'accordent pour conclure que des approches adaptées à cette problématique particulière sont requises pour favoriser la sensibilisation et la prise en charge de la SST dans les petites entreprises.

---

<sup>8</sup> Eakin, J., Leaving It Up to the Workers: Sociological Perspective on the Management of health and Safety in Small workplaces. *International Journal of Health Services*, vol. 22, 1992, pp 689-704.

### 1.3 Objectifs des travaux

Les objectifs suivants précisent la perspective de l'étude exploratoire :

1. **Décrire les représentations de la SST chez les patrons et les travailleurs dans les petites entreprises.** Quelles sont leurs attitudes, leurs connaissances et leurs préoccupations? Les profils des patrons de PE québécois à cet égard doivent être décrits et compris, à la fois parce qu'ils ont un effet sur les comportements et parce qu'ils devront être pris en compte lors de l'élaboration de stratégies et de services à l'intention des PE.
2. **Décrire de quelle façon s'effectue la prise en charge de la sécurité et de la prévention.** Comment cela s'intègre-t-il au reste des activités et fonctions dans l'entreprise?
3. **Cibler les problèmes de SST particuliers aux petites entreprises, et décrire les liens entre la dynamique de la SST et certaines caractéristiques organisationnelles.** Malgré les limites inhérentes à la cueillette d'information par entrevue téléphonique, il était possible de documenter certains aspects de l'organisation des entreprises participantes et d'utiliser cette information pour étoffer les profils obtenus, de manière à en tenir compte également dans l'élaboration de stratégies et de services à leur intention.

## 2. DONNÉES ET MÉTHODES

### 2.1 Collecte des données

Une banque de données des petites entreprises de moins de 50 employés a été constituée à partir des fichiers d'entreprises utilisés par les ASP des secteurs de l'habillement et de la fabrication de produits en métal. Ces fichiers administratifs constitués par la CSST et mis à jour en décembre 1996, rassemblent des informations de base (adresse, numéro de téléphone, personne responsable, etc.) sur l'ensemble des entreprises de chacun des secteurs. Les informations sur les entreprises de moins de 50 travailleurs ont été vérifiées par téléphone et la participation de patrons de PE de tout le Québec a été sollicitée. Entre juillet et novembre 1997, 223 entrevues téléphoniques d'une durée moyenne de 20 minutes ont été réalisées à l'aide d'un questionnaire : 103 entrevues dans le secteur de la fabrication de produits en métal et 120 dans le secteur de l'habillement. La répartition des entreprises de l'échantillon selon le nombre de travailleurs et le secteur industriel ne respecte pas tout à fait la répartition des fichiers de travail des ASP, mais est cependant satisfaisante et suffisamment équilibrée pour permettre d'effectuer des analyses (Tableau 1).

**Tableau 1 : Répartition des entreprises de l'échantillon selon le nombre de travailleurs et le secteur industriel**

N EMPLOYÉS	HABILLEMENT		FABRICATION DE PRODUITS EN MÉTAL		TOTAL	%
	N	%	N	%		
1-5	40	33,3	72	69,9	112	50,2
6-10	21	17,5	17	16,5	38	17,0
11-25	30	25,0	6	5,8	36	16,1
26-50	29	24,2	8	7,8	37	16,7
<b>Total</b>	<b>120</b>	<b>100,0</b>	<b>103</b>	<b>100,0</b>	<b>223</b>	<b>100,0</b>

Le questionnaire comportait quatre sections : 1) profil de l'entreprise, 2) profil de la main-d'œuvre et de l'organisation du travail, 3) diagnostic de la santé et de la sécurité du travail et 4) gestion de la SST. À la demande des milieux et du Conseil scientifique de l'IRSST, des entrevues d'employés de ces petites entreprises avaient également été prévues. L'accès aux travailleurs s'est cependant avéré très difficile, aussi cette partie de la collecte de données n'a pas donné les résultats attendus et n'a pu faire l'objet d'analyses statistiques valides. Les résultats

présentés dans ce résumé proviennent donc uniquement des entrevues réalisées auprès des propriétaires de petites entreprises<sup>9</sup>.

## **2.2 Portée et limites**

Jusqu'à ce jour, aucune étude sur l'organisation du travail et les pratiques de SST dans les PE n'avait été réalisée au Québec. Cette lacune s'ajoutait à l'absence de statistiques fiables et complètes sur les petites entreprises. L'étude réalisée décrit des représentations, des façons de faire ainsi que certains des problèmes de SST des PE et les relie à des caractéristiques organisationnelles des entreprises. Ces résultats exploratoires serviront à orienter la recherche future de même que le travail des principaux intervenants auprès des entreprises des secteurs participants, soit les associations sectorielles et la CSST.

Cependant, l'échantillon non aléatoire de type accidentel n'est pas nécessairement représentatif de toutes les entreprises des deux secteurs, ce qui impose des limites en termes de généralisation des résultats. La taille réduite de l'échantillon et le fait que les données obtenues par entrevues téléphoniques n'ont pu être validées sur le terrain ou par des entrevues de travailleurs, limitent aussi la portée des résultats. Enfin, il n'est pas impossible que les patrons qui ont accepté d'être interviewés aient eu des caractéristiques particulières. Malgré tout, les représentants des milieux ont reconnu les profils d'entreprises décrits avec les données et cautionnent les résultats.

## **2.3 Analyses**

Les données recueillies ont été compilées et analysées à l'aide des logiciels SIMSTAT et SPAD.N. Outre les tableaux croisés, les techniques multivariées de l'analyse factorielle de correspondance (AFC) et de la classification ascendante hiérarchique (CAH) adaptées aux variables nominales, ont été utilisés. Dans tous les cas, seules les analyses rencontrant le critère de signification statistique de .05 sont présentées.

---

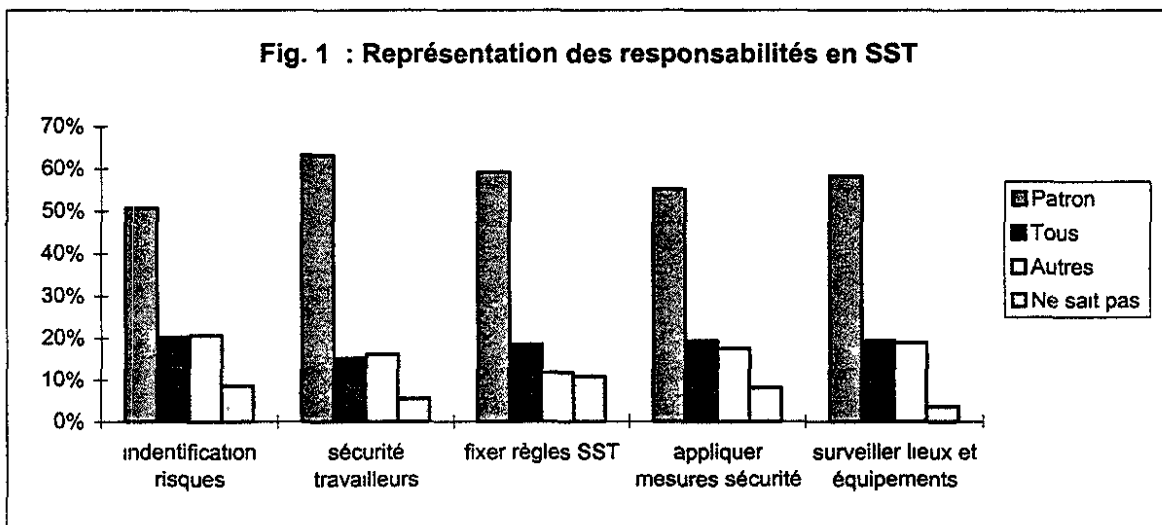
<sup>9</sup> Consulter le rapport de recherche pour les faits saillants dégagés des questionnaires complétés par les 56 employés (Annexe 2).

### 3. RÉSULTATS

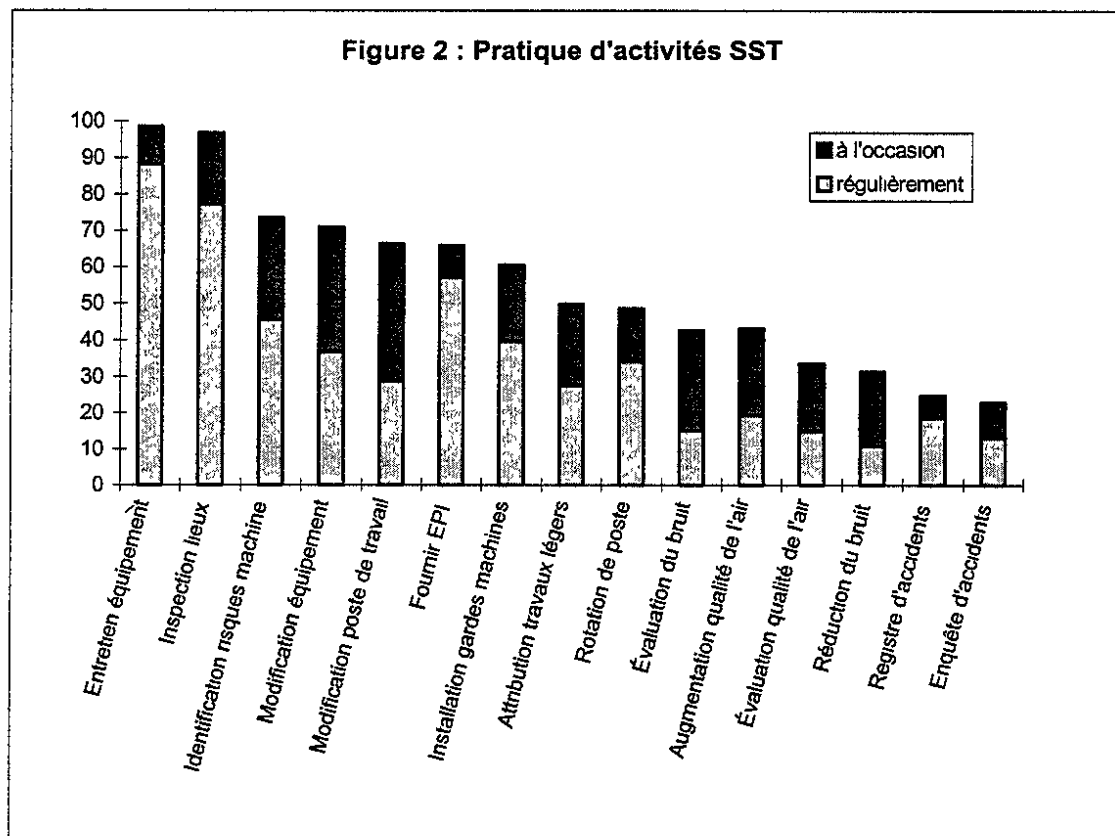
#### 3.1 Synthèse des principaux résultats

La très forte majorité des patrons qui ont participé à l'étude sont propriétaires de leur entreprise et ces entreprises sont pour presque toutes indépendantes. Moins de la moitié des patrons sont propriétaires de l'immeuble qu'ils occupent cependant. Sur le plan financier, un peu plus de la moitié des patrons ont indiqué que le chiffre d'affaire de leur entreprise était inférieur à 500 000 \$ et plus des trois quarts des entreprises de l'échantillon ont un chiffre d'affaire qui ne dépasse pas le million de dollars. Ces chiffres concordent avec l'information présentée au Tableau 1 sur la distribution des entreprises participantes selon le nombre de travailleurs et le secteur industriel : une entreprise sur deux emploie cinq travailleurs ou moins. Dans plus d'une entreprise sur deux, le travail de production est réalisé individuellement sur des morceaux uniques ou des petits contrats, et dans un cas sur trois, la production de grandes séries est exécutée à la chaîne. Dans 3 cas sur 4, les patrons doivent eux-mêmes participer au travail de production. Enfin, moins de 4 patrons sur dix interviewés sont membres d'un regroupement d'entreprises ou d'une association professionnelle.

Les données révèlent que neuf patrons de petite entreprise sur dix se considèrent assez et même bien renseignés au point de vue SST. De même, la quasi-totalité des patrons sont satisfaits ou même très satisfaits de la situation au point de vue SST dans leur entreprise. Ce sont les patrons des PE qui assument le plus souvent la responsabilité de la gestion SST et des activités de surveillance et de contrôle des risques, i.e. dans 50 % à 63 % des cas selon le type de responsabilité (Fig.1). Le consensus sur la responsabilité du patron est le plus fort quand il s'agit d'assurer la sécurité des travailleurs. Dans un peu moins d'un cas sur cinq, les patrons considèrent que la SST est la responsabilité de tous; cette réponse est la plus forte quand c'est de l'identification des risques qu'il s'agit. Par ailleurs, quatre patrons sur dix affirment donner des responsabilités de SST à leurs travailleurs.

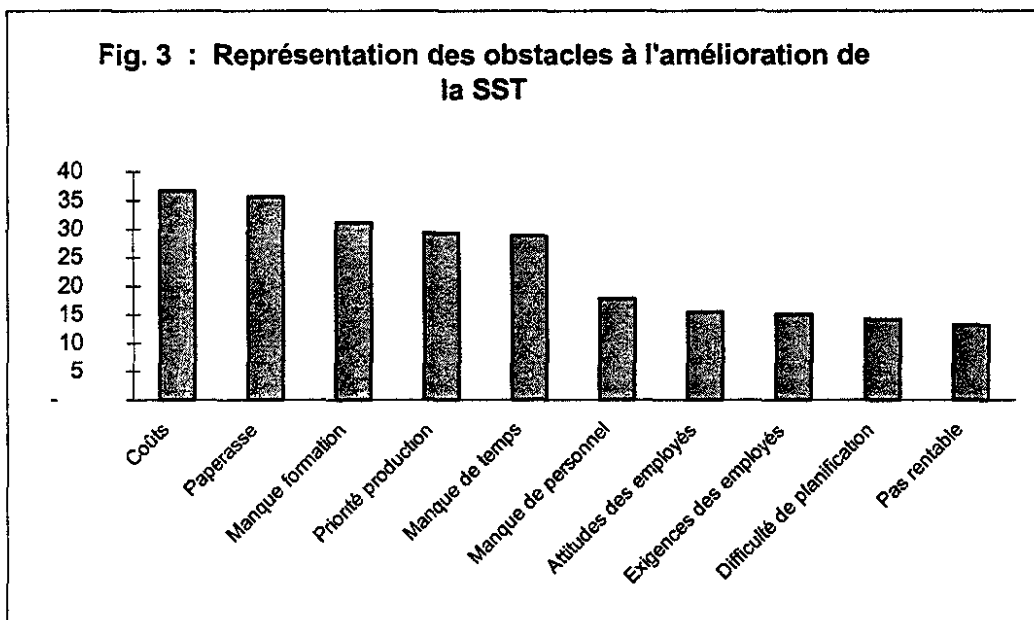


Une liste de 16 activités de prévention a été utilisée pour obtenir un aperçu de la gestion quotidienne de la SST dans les petites entreprises. La pratique des activités abordées rapportée par les patrons est plus importante qu'attendu (Fig. 2). Surtout, deux activités de prévention : l'inspection des lieux et de l'équipement et l'entretien de l'équipement, seraient pratiquées régulièrement dans la quasi-totalité des PE étudiées. On constate cependant qu'il s'agit dans ce cas d'activités qui sont également requises pour assurer la production et que les activités de prévention qui n'ont pas d'effet direct sur la production sont beaucoup moins pratiquées. Un autre groupe d'activités qui peuvent avoir un effet à la fois sur la production et la sécurité, telles la modification des équipements et des postes de travail, l'installation de gardes, sont pratiquées à l'occasion ou régulièrement dans plus de deux tiers des PE. Pour un dernier groupe d'activités de prévention, l'évaluation du bruit, l'amélioration de la qualité de l'air et l'enquête d'accidents, par exemple, la pratique dans les PE est surtout occasionnelle et se situe entre 50 % et 20 % environ.

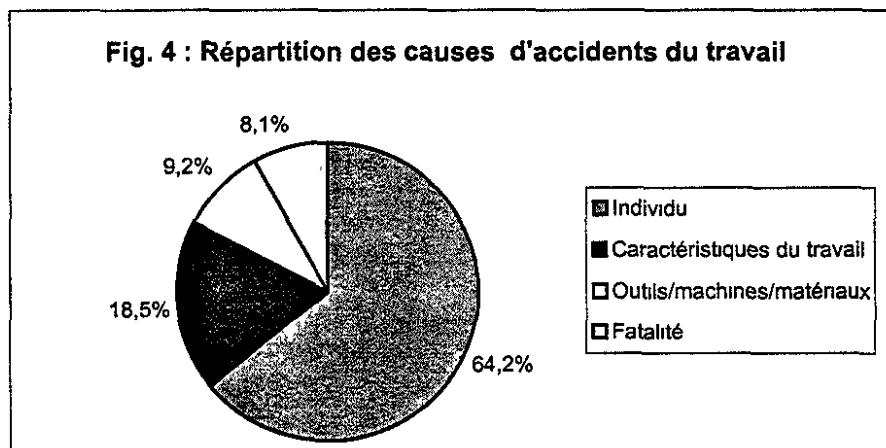


Les patrons de PE ont ensuite été invités à identifier les facteurs qui constituaient pour eux des obstacles à l'amélioration de la SST dans leur entreprise (Fig. 3). Trois genres d'obstacles étaient présentés : des obstacles liés aux coûts de la prévention et à la production, des obstacles rattachés à la gestion tels la paperasse, le manque de temps, les difficultés liées à la planification et au manque de personnel, et enfin des obstacles liés aux employés. La majorité (plus de six patrons sur dix) n'identifient aucun obstacle à l'amélioration de la SST dans leur PE. On constate que les

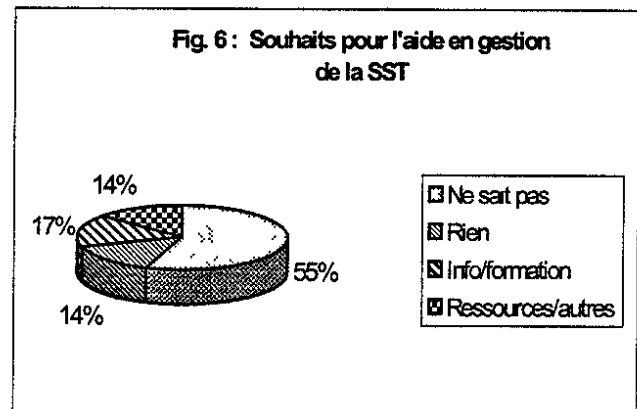
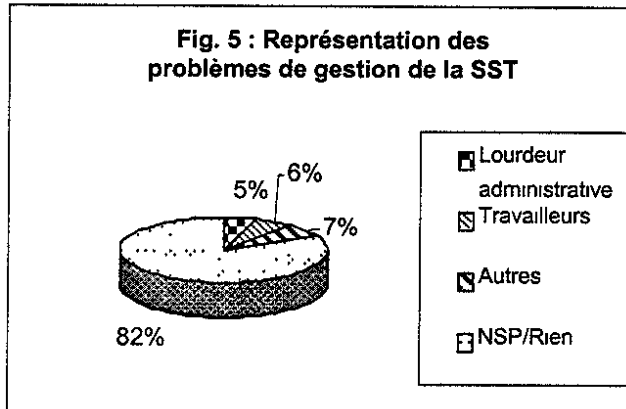
coûts associés à l'amélioration des conditions de travail et de la SST ne constituent un obstacle que pour 37 % des patrons et que 13 % seulement des interviewés émettent des réserves quant à la rentabilité des investissements en prévention. Cependant, le manque de formation, la nécessité de donner priorité à la production et le manque de temps sont des obstacles pour 30 % environ des patrons interviewés. Les difficultés liées aux attitudes et aux exigences des employés semblent peu importantes.



En ce qui concerne les représentations des problèmes de sécurité, les entrevues ont permis d'établir que, pour presque deux tiers des patrons interviewés, le travailleur est la principale cause de son accident (Fig. 4.). Près d'un patron sur cinq considère cependant que les caractéristiques du travail sont la cause des lésions, ce qui ouvre des portes nouvelles sur la prévention.



On constate enfin que la majorité des patrons sont incapables de préciser quelles sont les difficultés qu'ils rencontrent pour gérer la SST dans leur entreprise (Fig. 5) et d'identifier ce qui pourrait les aider à améliorer la SST dans leur entreprise (Fig. 6). Seulement deux pistes se dessinent : certains patrons (un sur six) souhaiteraient obtenir de l'information ou de la formation, d'autres (un sur sept) de l'expertise technique ou de l'aide financière.



### 3.2 Profils de prise en charge de la SST dans les petites entreprises

Les profils de prise en charge de la SST dans les petites entreprises constituent une synthèse des principales caractéristiques décrites à partir des données d'entrevues. L'analyse multivariée a été utilisée pour produire ce portrait des associations significatives entre les variables qui décrivent la prise en charge de la SST et les descripteurs d'entreprises documentés. Chacune des quatre classes est identifiée à l'aide d'étiquettes qui résument les principales caractéristiques des entreprises qui y sont regroupées et qui la distinguent des autres sur les dimensions des activités pratiquées, du style de gestion et de prise en charge de la SST.

**Tableau 2 : Synthèse des profils de prise en charge de la SST dans les petites entreprises****Classe 1 : Inactives/pas informées**

N=15 (7 %) Inertie : .0147\*

- Identification et contrôle des risques : ne sait pas
- Gestion SST : aucune personne
- Propriétaires peu informés sur les enjeux de SST
- Plus bas taux de pratique des activités SST
- Obstacles à l'amélioration de la SST : priorité à la production
- *11-25 travailleurs, secteur habillement*
- *aucun réseau*

**Classe 2 : Inactives/traditionnelles/non structurées**

N=112 (52 %) Inertie : .0904

- Gestion SST, identification et contrôle des risques : propriétaires
- Pas de comité SST, pas de programme de prévention écrit
- Pas de responsabilité SST aux travailleurs
- Peu d'activités de prévention
- Aucun obstacle à l'amélioration de la SST
- Aucun problème de gestion de la SST
- Aide à la gestion de la SST : ne sait pas
- *1-5 travailleurs*
- *aucun réseau*

**Classe 3 : Actives/participatives/non structurées**

N=38 (18 %) Inertie : .0327

- Gestion de la SST : propriétaires
- Identification et contrôle des risques : tous
- Responsabilités de SST aux employés
- Pas de comité SST, pas de programme de prévention écrit
- Pratique moyenne d'activités de prévention
- Aucun obstacle à l'amélioration de la gestion de la SST
- *1-5 travailleurs, secteur produits de métal*

**Classe 4 : Actives/participatives/structurées/réseaux**

N=50 (23 %) Inertie : .0873

- Gestion de la SST, identification et contrôle des risques : propriétaires, contremaîtres et autres
- Comité SST, programme de prévention écrit
- Responsabilités de SST aux employés
- Pratique régulière des activités de SST
- Obstacles à l'amélioration de la gestion de la SST : exigences des travailleurs, manque de planification, manque de personnel, de temps et de formation
- Cause des accidents : caractéristiques du travail
- Aide à l'amélioration de la gestion de la SST : information et formation
- *26-50 travailleurs*
- *réseaux d'affaires et de SST*

\* L'inertie est une mesure qui indique l'homogénéité de la classe. Plus l'inertie est faible, plus les éléments constituant la classe sont semblables.

**Classe 1 : PE inactives/pas informées**

Le petit groupe des entreprises de cette classe (7 % des cas) présente le plus sombre profil en termes de prise en charge de la SST. Les patrons ne savent pas à qui incombent les responsabilités d'identification et de contrôle des risques SST, personne dans l'entreprise ne gère le dossier SST et c'est dans ce groupe que les activités de SST sont le moins pratiquées. Les propriétaires disent qu'ils doivent donner priorité à la production plutôt qu'à la sécurité, ils semblent fonctionner en mode de survie au point de vue économique. Il semble qu'ils n'ont ni le temps, ni les connaissances, ni le support nécessaires pour s'occuper de SST et de prévention. On peut donc considérer qu'il n'y a aucune prise en charge de la SST dans ces petites entreprises.

Ces patrons d'entreprises de 11 à 25 travailleurs du secteur de l'habillement ne correspondent évidemment pas à toutes les entreprises du secteur, mais les difficultés que pose ce groupe en termes de sensibilisation et d'intervention pour l'amélioration des conditions de travail, sont connues et bien réelles.

### **Classe 2 : PE inactives/traditionnelles/non structurées**

Les patrons de ce groupe important de petites entreprises (52 % des cas) pratiquent une gestion centralisée de toutes les fonctions de leur entreprise. Ils sont responsables de la gestion de l'ensemble du dossier SST ainsi que des activités d'identification et de surveillance des risques. Ces entreprises n'ont ni comité paritaire ni programme de prévention écrit, donc aucune structure formelle de prise en charge de la SST. Les patrons de ces entreprises ne donnent pas de responsabilités en SST à leurs employés et n'utilisent pas les ressources du réseau SST.

La pratique réduite des activités de prévention et de prise en charge de la SST caractérise aussi fortement les entreprises de ce groupe. Les patrons n'identifient pas de causes pour les lésions professionnelles dans leur entreprise, ou considèrent majoritairement que les travailleurs sont eux-mêmes la cause de leurs accidents. Ces patrons disent qu'ils n'ont pas de difficulté à gérer le dossier SST de leur entreprise ou alors ils sont incapables d'identifier ce qui constitue pour eux les principales difficultés. De même, ils n'identifient aucun obstacle à l'amélioration de la SST dans leur entreprise mais sont incapables de préciser ce qui pourrait les aider à améliorer la SST dans leur entreprise.

Ce profil est caractéristique de toutes petites entreprises de moins de cinq travailleurs des deux secteurs étudiés. Les patrons sont seuls propriétaires de leur entreprise et ils ne font pas partie de regroupements d'entreprises.

### **Classe 3 : PE actives/participatives/pas structurées**

Les PE de cette classe (18 % des cas) se distinguent des autres de même taille sur plusieurs dimensions. Ce sont les patrons qui assument la gestion du dossier SST pour l'entreprise; toutefois, ils déclarent que les responsabilités d'identification et de contrôle en SST sont l'affaire de tous et ils donnent des responsabilités en SST aux employés. Ces entreprises n'ont ni comité de SST ni programme de prévention écrit, mais même en l'absence de structure formelle pour la gestion de la SST, on y relève une approche participative informelle à la prise en charge de la SST.

En termes relatifs, ces entreprises sont également plus actives que les autres de même taille et se caractérisent par une performance moyenne des activités de prévention. Enfin, les patrons de ce groupe n'identifient pas d'obstacles à l'amélioration de la SST dans leur établissement. Les toutes petites entreprises dont il est question ici proviennent du secteur de la fabrication de produits en métal.

### **Classe 4 : PE actives/participatives/structurées/réseaux**

La principale caractéristique des entreprises de ce groupe (23 % des cas) est que les responsabilités d'identification et de contrôle des risques, de même que la gestion du dossier SST, y sont souvent attribuées à une personne autre que le patron, soit un contremaître ou un

gestionnaire. On relève en outre la plus forte proportion d'entreprises avec un programme de prévention et un comité paritaire de SST, et le plus grand nombre de patrons qui donnent des responsabilités aux employés en matière de SST. Une approche participative de la SST dans le cadre d'une structure formelle de prise en charge de la SST cette fois, avec programme de prévention et comité paritaire, est donc une caractéristique importante de ce groupe d'entreprises.

C'est également dans ce groupe que la pratique des activités de prévention est la plus fréquente et la plus régulière. Par ailleurs, les patrons de ce groupe sont ceux qui identifient le plus d'obstacles à l'amélioration des conditions de SST; malgré tout, ils ont comme tous les autres de la difficulté à préciser les problèmes qu'ils rencontrent à gérer la SST dans leur entreprise. Ces patrons ont moins tendance que les autres à attribuer la cause des accidents aux travailleurs et ils sont les plus nombreux à identifier les caractéristiques du travail comme principales causes des lésions. Enfin, ils sont le plus en mesure d'exprimer leurs besoins en matière d'aide à la prévention : ils souhaitent davantage de formation et d'information.

Ce profil décrit des entreprises des deux secteurs étudiés qui emploient de 26 à 50 employés. Plus que les autres, les patrons font partie de regroupements d'entreprises et utilisent le réseau SST.

#### 4. DISCUSSION

La première partie de nos résultats décrit des **profils de patrons de PE** assez typés en termes de représentations et de préoccupations relatives à la SST. La plupart des patrons interviewés se considèrent assez et même bien renseignés au point de vue SST. De même, la quasi-totalité d'entre eux sont satisfaits ou même très satisfaits de la situation en ce qui a trait à la SST dans leur entreprise. On constate que ces patrons sont isolés, gèrent le plus souvent toutes les fonctions de l'entreprise eux-mêmes et portent une charge très lourde, tout en fonctionnant avec des moyens financiers réduits.

L'étude exploratoire, en dépit de ses limites, a produit beaucoup d'information sur **la prise en charge quotidienne de la santé et de la sécurité du travail** dans les PE. L'attribution formelle ou informelle de responsabilités en SST aux travailleurs n'est apparemment pas très répandue dans les petites entreprises. On constate d'ailleurs que la majorité des patrons de PE interviewés considèrent que les travailleurs sont eux-mêmes la cause de leurs accidents. Contrairement à ce que laissaient prévoir la recension des écrits et les rencontres avec certains informateurs, certaines activités de prévention et de prise en charge de la SST sont pratiquées dans les PE. Les plus pratiquées sont celles qui sont aussi requises pour assurer la production. En ce qui concerne les activités dont le lien avec la production est moins important, en particulier les activités de gestion de la sécurité, leur pratique est beaucoup moins importante.

Les obstacles perçus à l'amélioration de la SST, en particulier les obstacles économiques, sont moins importants qu'attendus. Ainsi, un tiers seulement des interviewés déclarent que les coûts de la prévention constituent pour eux un obstacle à l'amélioration de la SST dans leur entreprise et un sur dix environ considère que la prévention n'est pas rentable. Le peu de relief des obstacles reconnus par les patrons semble s'expliquer par le fait qu'ils ont l'impression qu'il n'y a pas de problèmes de SST dans leur entreprise. Enfin, la majorité des patrons sont incapables de préciser quelles sont les difficultés qu'ils rencontrent à gérer la SST dans leur entreprise et d'identifier ce qui pourrait les aider à améliorer la SST dans leur entreprise. Deux seules pistes se dessinent : certains patrons (un sur six) souhaiteraient obtenir de l'information ou de la formation, d'autres (un sur sept) de l'expertise technique ou de l'aide financière.

**Les résultats de l'analyse multidimensionnelle** démontrent qu'il y a des différences importantes en termes de prise en charge de la SST entre les petites entreprises de moins de 50 travailleurs. Les dimensions significatives qui distinguent les quatre profils de petites entreprises sont : les activités de SST, le style de gestion et de prise en charge de la SST, la présence ou l'absence d'une structure de gestion de la SST dans l'entreprise et l'utilisation des réseaux d'affaire ou de SST.

On constate rapidement un clivage important : les classes 1 et 2 décrivent des entreprises inactives du point de vue de la pratique d'activités en SST, qui par ailleurs pratiquent une gestion traditionnelle, c'est-à-dire que le propriétaire y assume l'ensemble des activités de gestion et, surtout, ne donne pas de responsabilités de SST aux travailleurs. En contrepartie, un style de gestion participatif (« tous sont responsables ») est ce qui caractérise les toutes petites entreprises de moins de cinq travailleurs de la classe 3 et celles de 25 travailleurs et plus de la classe 4. Même en l'absence d'une structure formelle pour gérer la SST, on rapporte dans les entreprises

de la classe 3 un meilleur degré d'activité et de prise en charge de la SST que dans les entreprises de même taille de la classe 2. Les plus grosses entreprises de la classe 4 sont les plus actives en termes d'activité de prévention, la prise en charge de la SST y est davantage structurée et la participation des travailleurs plus importante. Le style de gestion pratiqué dans l'entreprise semble donc être associé à d'autres caractéristiques déterminantes en ce qui a trait à l'efficacité de la prise en charge de la SST. Il sera intéressant de mesurer par une validation sur le terrain l'effet de styles de gestion différents en termes de bilan SST dans les PE.

Enfin, le profil de la classe 4 fait ressortir une autre dimension intéressante : les entreprises plus importantes, plus actives et dotées d'une structure formelle de gestion de la SST, utilisent davantage les réseaux d'affaire et de SST et leurs ressources.

Les résultats permettent de mettre en lumière certains effets de la taille des entreprises et du secteur industriel. Toutes les classes sont caractérisées en termes du nombre d'employés des entreprises, et deux profils sur quatre, ceux des classes 1 et 3, sont associés à un secteur industriel particulier. Les deux secteurs étudiés se révèlent très différents en ce qui a trait à la prise en charge de la SST, et des facteurs liés à la fois à la taille des entreprises, à la structure industrielle et à la nature des activités de production semblent en cause.

L'effet de **la taille des entreprises** sur différentes facettes de leur fonctionnement, la gestion de la SST en particulier, se fait sentir même dans un échantillon d'entreprises de petite taille. Dans l'ensemble, la faible prise en charge de la SST semble associée à l'isolement auquel s'ajoutent fréquemment le manque de ressources ainsi que le cumul des fonctions et la surcharge de travail pour le patron de PE. La situation semble s'améliorer progressivement avec l'augmentation des ressources de toute nature et des incitations multiples à une meilleure prise en charge de la SST. Un autre facteur, externe aux entreprises celui-là mais aussi associé à la taille des entreprises, influence les actions des propriétaires de PE. Les entreprises plus importantes sont plus visibles, elles sont davantage dans la mire de la CSST et des ASP. Par ailleurs, pour les entreprises de plus de 20 travailleurs du secteur de la fabrication de produits en métal, considéré secteur prioritaire, le programme de prévention est obligatoire; le comité paritaire doit être mis sur pied si une des deux parties le demande.

**Le secteur industriel** exerce manifestement lui aussi un effet important sur les variations observées en termes de représentations et de pratiques SST<sup>10</sup>. Les analyses révèlent des différences entre les deux secteurs en termes de gestion de la SST et de pratique d'activités de prévention, qui sont probablement liées à la nature des activités de production et des risques spécifiques. L'image qui se dégage de la pratique des activités concorde avec ce que l'on connaît généralement des deux secteurs : celle de risques techniques très importants dans le métal, associés aux machines, outils et matériaux et au bruit, alors que des risques techniques moindres et davantage organisationnels, liés à la sous-traitance, à la production à la chaîne et au travail répétitif, caractérisent plutôt le secteur de l'habillement.

---

<sup>10</sup> Consulter le rapport de recherche pour une présentation détaillée des différences significatives entre les deux secteurs.

## 5. CONCLUSION

Conformément aux objectifs de l'étude, un premier portrait de la prise en charge de la SST dans les petites entreprises a été réalisé. Ces résultats confirment l'utilité de recueillir une information descriptive, complémentaire des estimations statistiques disponibles, qui permettra d'alimenter et d'orienter la recherche et l'intervention auprès des PE.

On remarque une forte cohérence dans les réponses des patrons, qui va dans le sens de ne pas voir, de nier ou de négliger les problèmes ou encore de les attribuer au comportement des travailleurs, ce qui a pour effet de ne pas remettre en cause la gestion et l'organisation du travail. Les résultats indiquent que les patrons des PE sont vraiment isolés, qu'ils sont surchargés de travail, n'utilisent absolument pas les services offerts par les ASP et ne font généralement pas partie de regroupements d'entreprises. **Les patrons des PE sont vraisemblablement mal renseignés et ne réalisent pas jusqu'à quel point ils ont des problèmes.** Cette hypothèse concorde avec les résultats de la majorité des études recensées.

Certaines activités de prévention semblent être pratiquées fréquemment, et même régulièrement dans les PE. **La pratique importante d'activités requises pour assurer l'efficacité de la production (l'inspection des lieux et de l'équipement, l'entretien d'équipement) suggère de favoriser l'intégration des activités de prévention aux activités de production comme stratégie pour augmenter la sensibilisation à l'utilité de la prévention dans les PE.**

Par ailleurs, nos résultats confirment que **les activités de prévention qui sont pratiquées peuvent aussi différer de façon significative en fonction du secteur industriel et des risques spécifiques qui lui sont associés.** Il faut donc prévoir des stratégies et des supports, au point de vue information et technique surtout, qui tiennent compte des caractéristiques industrielles des PE.

Le peu de relief des obstacles perçus à l'amélioration des conditions de travail et de sécurité et le fait que les obstacles économiques ne soient pas nécessairement au tout premier plan, suggèrent également qu'**une approche inspirée d'une démarche de qualité totale, où la sécurité serait intégrée à des efforts accrus pour augmenter l'efficacité de la production, pourrait constituer une avenue intéressante pour les patrons de petites entreprises.**

Les représentations des patrons interviewés en ce qui a trait aux responsabilités relatives à la SST attirent en outre l'attention sur l'importance du style de gestion pratiqué dans les petites entreprises, en matière de SST tout particulièrement, et sur les conséquences pratiques en termes de prise en charge de la sécurité. Les résultats indiquent que même dans les plus petites entreprises sans structure formelle de participation, **la responsabilisation des travailleurs est associée à une pratique plus importante des activités de prévention.** Ce résultat suggère de favoriser une plus grande participation des travailleurs à la prise en charge de la sécurité dans les PE.

Enfin, nous avons présenté une répartition en quatre classes de petites entreprises décrivant chacune un profil caractéristique, ce qui permet de démontrer que, **même à l'intérieur du groupe des PE, il existe des différences notables en termes de prise en charge de la SST. Les résultats suggèrent d'orienter les interventions auprès de sous-groupes de petites entreprises en tenant compte à la fois des représentations des patrons, des pratiques et du style de gestion, de même que de certaines caractéristiques organisationnelles.**